

SÉANCE ORDINAIRE

Du 5 avril 2016 tenue à 19 heures, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Luc-André Biron, Stéphane Amireault, Manon Leblanc, Christian Martel et Michel Ouellet.

Période de question relative à la demande d'usage conditionnel de l'immeuble situé au 202-208 rue Notre-Dame.

50-04-2016

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance du 5 avril 2016

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant le point suivant :

4.10 Résolution approuvant le projet de construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 580 543 (192, croissant du Rivage) et situé dans la zone H-93 selon les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA

Et en retirant les points suivants :

- 2.2 Résolution octroyant le contrat de réfection du pavage à divers endroits sur le territoire
- 5.2 Résolution autorisant la signature de la lettre d'entente avec la Croix-Rouge concernant les services aux sinistrés

----- A D O P T É E -----

51-04-2016

Résolution approuvant les états financiers de la Ville de L'Épiphanie pour l'exercice clos au 31 décembre 2015

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 105 de la Loi sur les cités et villes, il est de l'obligation de la trésorière de la municipalité de dresser un rapport financier pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que ce rapport financier a été dressé conformément aux dispositions de la loi par la trésorière de la municipalité sur les formules fournies par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT qu'en respect des dispositions de l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière a déposé, lors de la présente séance du conseil, le rapport financier et le rapport du vérificateur transmis en vertu de l'article 108.3 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal approuve le rapport financier de la Ville de L'Épiphanie pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015, et ce, tel que préparé par la trésorière de la municipalité, de même que le rapport du vérificateur à savoir, la firme BCGO.

----- A D O P T É E -----

52-04-2016

Résolution approuvant le procès-verbal de la séance du mois de mars 2016

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie tenue le 1^{er} mars 2016 à 19 heures.

----- A D O P T É E -----

53-04-2016

Résolution approuvant le paiement des comptes du mois de mars 2016 et approuvant le journal des déboursés incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement 370

CONSIDÉRANT l'application du règlement n° 516 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit les modalités d'autorisation des dépenses et de reddition de comptes au conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise le paiement des comptes au fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 mars 2016 au montant de 103 450,03 \$. Les dépenses inscrites au journal des déboursés du 31 mars 2016 au montant de 511 504,69 \$, incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement numéro 370 sont approuvées.
2. QUE les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit de la trésorière conformément à la Loi.

----- A D O P T É E -----

54-04-2016

Résolution autorisant le remboursement du fonds de roulement par le fonds d'administration pour la portion 2016

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie possède un fonds de roulement devant servir à financer des dépenses en immobilisation imputables à l'ensemble de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il appert qu'un montant de 94 978,20 \$ est redevable pour l'année financière 2016;

CONSIDÉRANT le rapport présenté par la trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise la trésorière à rembourser le fonds de roulement, et ce, pour couvrir l'échéance 2016, au montant total de 94 978,20 \$, et de ce fait, imputer cette dépense au poste budgétaire 3-21003-840.

----- A D O P T É E -----

55-04-2016

Résolution autorisant la radiation de certains comptes à recevoir au 31 mars 2016

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie voit certains de ses comptes à recevoir encore impayés;

CONSIDÉRANT de plus, qu'il y a peu d'espoir que ces factures soient payées suite aux nombreuses tentatives réalisées pour recouvrer les montants dus;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal annule les comptes à recevoir suivants, lesquels totalisent la somme de 2 964,04 \$ tel qu'il appert à un rapport de la trésorière en date du 31 mars 2016, et autorise cette dernière à radier ces dits comptes des livres comptables de la Ville de L'Épiphanie.

----- A D O P T É E -----

Dépôt du rapport d'activité de la trésorière relatif à l'application des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

La trésorière dépose devant le conseil de la municipalité un rapport de ses activités relativement au financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et au contrôle des dépenses électorales pour l'exercice financier précédent. Ce rapport est transmis au Directeur général des élections.

56-04-2016

Résolution appuyant la Société canadienne du cancer pour décréter avril Mois de la jonquille

CONSIDÉRANT que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vie;

CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal décrète que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.
3. QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

----- A D O P T É E -----

57-04-2016

Résolution autorisant l'embauche de la responsable des communications et soutien aux services techniques

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la structure organisationnelle pour la Ville de L'Épiphanie en créant un nouveau poste de responsable des communications et soutien aux services techniques;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande l'embauche de Madame Karoline Desrosiers afin de pourvoir le poste de responsable des communications et soutien aux services techniques de la Ville de L'Épiphanie;

EN CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE Madame Karoline Desrosiers soit nommée au poste de responsable des communications et soutien aux services techniques de la Ville de L'Épiphanie, et ce, à compter du 4 avril 2016.
3. QUE la rémunération annuelle de Madame Karoline Desrosiers soit celle indiquée à la politique salariale du personnel-cadre de la Ville de L'Épiphanie, politique salariale modifiée et annexée à la présente comme si au long reproduite.
4. QUE le conseil municipal autorise les modifications de la politique salariale du personnel-cadre de la Ville de L'Épiphanie, datée du 1^{er} janvier 2014 et échéant le 31 décembre 2018.

----- A D O P T É E -----

58-04-2016

Résolution désignant le comité local dans le cadre du programme *Pacte rural / MRC de L'Assomption*

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption signait une entente avec le ministère des Régions en date du 28 mars 2003, relativement à une aide financière à un pacte rural;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 27 mai 2003 de ladite MRC, cette dernière adopta un cheminement des dossiers devant être admissibles audit pacte rural, dont la formation d'un *comité local*;

CONSIDÉRANT que les personnes énoncées à la présente résolution ont accepté de faire partie du *comité local / Ville de L'Épiphanie*;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie nomme les personnes ci-après membres du comité local, pour les fins du pacte rural, soient:
 - Monsieur le Maire Steve Plante
 - Monsieur Michel Ouellet, conseiller municipal
 - Madame Ginette Beauchamp, présidente du club de marche de L'Épiphanie
 - Monsieur Félix Roberge, président de Les amis du capitaine
 - Madame Guylaine Comtois, directrice générale et greffière, secrétaire du comité local
3. QUE le maire de la Ville de L'Épiphanie agisse comme intermédiaire entre le comité local, le conseil municipal, l'agente rurale et la MRC de L'Assomption.

----- A D O P T É E -----

59-04-2016

Résolution acceptant l'offre de service de Climatisation Deschênes quant à la réfection des systèmes de chauffage et de climatisation du centre administratif

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite procéder à la réfection des systèmes de chauffage et de climatisation du centre administratif;

CONSIDÉRANT l'offre de Climatisation Deschênes comme suit :

Climatisation de la salle municipale	4 000,00 \$, taxes en sus
Remplacement des contrôles pour 8 bureaux	6 000,00 \$, taxes en sus
Remplacement de l'isolation des conduits d'air extérieur au toit	2 300,00 \$, taxes en sus
Fourniture et installation d'une unité de climatisation	6 300,00 \$, taxes en sus

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie accepte l'offre de Climatisation Deschênes aux montants cités au deuxième considérant pour les travaux énoncés au premier considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée par notre règlement d'emprunt numéro 603.

----- A D O P T É E -----

60-04-2016

Résolution autorisant l'achat de mobilier pour la salle de conférence du centre administratif

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite procéder à l'achat de mobilier pour la salle de conférence du centre administratif;

CONSIDÉRANT la soumission de Rona l'Entrepôt au montant de 2 593,00 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie autorise l'achat de mobilier pour la salle de conférence du centre administratif au montant cité au deuxième considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée par notre règlement d'emprunt numéro 603.

----- A D O P T É E -----

61-04-2016

Résolution acceptant l'offre de service de Informatique Amerix pour des travaux d'informatiques

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite se prémunir d'une banque d'heures de services informatiques pour les services administratifs, la centrale de filtration, la bibliothèque et le service des loisirs;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Informatique Amerix pour une banque de 40 heures à 78,00 \$ l'heure pour un total de 3 120,00 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie accepte l'offre de Informatique Amerix selon son offre de service citée au deuxième (2^e) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée par le poste budgétaire 58-29100-100.

----- A D O P T É E -----

62-04-2016

Résolution autorisant une modification de la structure des comités municipaux

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser la structure du comité des loisirs, de la culture et des communications afin de partager les responsabilités entre les élus municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil entérine la nouvelle structure des comités telle que présentée en mars 2016.

----- A D O P T É E -----

63-04-2016

Résolution octroyant un mandat à Mélanie Chaurette, arpenteur-géomètre afin de préparer une description technique

CONSIDÉRANT qu'aux fins de l'adoption du règlement numéro 596 relatif à l'annexion d'une partie du territoire, le terrain faisant l'objet de la demande d'annexion doit être décrit par un arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Mélanie Chaurette, arpenteur-géomètre, au montant de 1 025 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie octroie le mandat de procéder à la description technique conformément à l'offre de service citée au deuxième (2^e) considérant de la présente.

----- A D O P T É E -----

64-04-2016

Résolution octroyant le contrat de nettoyage de rues pour 2016, 2017 et 2018

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a demandé des soumissions pour le nettoyage de rues aux deux entreprises suivantes : Entretien J.R. Villeneuve inc.;

CONSIDÉRANT que seul Entretien J.R. Villeneuve inc. a présenté une soumission datée du 15 mars 2016 comme suit :

taux horaire pour 2016	68,00 \$, taxes en sus
taux horaire pour 2017	69,00 \$, taxes en sus
taux horaire pour 2018	70,00 \$, taxes en sus

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal accepte la soumission citée au deuxième (2^e) considérant de la présente pour les années 2016, 2017 et 2018.

----- A D O P T É E -----

65-04-2016

Résolution autorisant l'achat d'une remorque pour le service des travaux publics

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics désire se munir d'une remorque;

CONSIDÉRANT que la soumission de Les Entreprises JGM inc. datée du 24 mars 2016 au montant de 4 802,65 \$, taxes en sus, s'avère la plus avantageuse pour la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une remorque TM-5500 de Les Entreprises JGM inc. selon sa soumission citée au deuxième (2^e) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée par le fonds de roulement sur un terme de 10 ans.

----- A D O P T É E -----

66-04-2016

Résolution autorisant l'achat d'un tracteur à gazon « Zero Turn » et d'une tondeuse à main pour le service des travaux publics

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a demandé des soumissions pour l'achat d'un tracteur à gazon « Zero Turn » aux deux entreprises suivantes :

A. Laporte & fils :	5 995,00 \$, taxes en sus
Machineries Forest inc. :	6 995,00 \$, taxes en sus

CONSIDÉRANT que la soumission de A. Laporte & fils datée du 23 mars 2016 au montant de 5 995,00 \$, taxes en sus, s'avère la plus avantageuse pour la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT la soumission de la COOP Profid'Or datée du 23 mars 2016 quant à l'achat d'une tondeuse à main au montant de 950,00 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un tracteur à gazon « Zero Turn » et d'une tondeuse à main, et ce, selon les soumissions citées aux deuxième et troisième considérants de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée par le fonds de roulement sur un terme de 10 ans.

----- A D O P T É E -----

67-04-2016

Résolution décrétant le samedi 14 mai 2016 pour la tenue de la Journée de l'Environnement et autorisant le budget des activités planifiées

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie procède annuellement à la distribution de compost et d'arbustes à ses citoyens dans le cadre d'une journée de l'Environnement se tenant au parc du Barrage;

CONSIDÉRANT que les villes de la MRC de L'Assomption souhaitent tenir l'événement de façon simultanée afin d'accroître l'impact médiatique et ainsi augmenter la participation tant régionale que locale;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie doit signifier son intention à la MRC de L'Assomption de se prévaloir de l'article 15 du cahier des clauses spéciales des matières compostables du devis;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie décrète le samedi 14 mai 2016 pour la distribution de compost et d'arbustes à ses citoyens dans le cadre de la Journée de l'Environnement qui aura lieu au parc du Barrage entre 9 h et 14 h.

----- A D O P T É E -----

68-04-2016

Résolution acceptant l'offre de service de ABC environnement pour le nettoyage des puisards de rue pour 2016, 2017 et 2018

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite procéder au nettoyage des puisards de rue;

CONSIDÉRANT l'offre de ABC environnement pour le nettoyage d'environ 550 puisards pour un montant de 6 875,00 \$, par année, taxes en sus, soit un montant total pour 3 ans de 20 625,00 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice général et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie accepte l'offre de ABC environnement au montant de 6 875,00 \$, par année, taxes en sus pour les travaux énoncés au premier considérant de la présente.

----- A D O P T É E -----

69-04-2016

Résolution autorisant l'achat de 21 bacs de recyclage

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de L'Épiphanie d'inciter ses citoyens et citoyennes à notre plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que notre banque de bacs roulants de 360 litres pour la collecte sélective doit être renflouée;

CONSIDÉRANT la proposition du Groupe EBI, pour la fourniture de 21 bacs roulants bleus de 360 litres, incluant les deux (2) impressions (logo, bande adresse et numérotation), impliquant un coût total de 2 131,50 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général et greffier à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal donne son assentiment à l'acquisition de 21 bacs roulants bleus, tel qu'édicté au troisième (3^e) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit imputée au poste budgétaire n° 2-45200-649.

----- A D O P T É E -----

70-04-2016

Résolution autorisant l'achat de 20 bacs de récupération d'eau de pluie

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a déjà mis en place un programme de subvention dans le but d'aider les citoyens à récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage des aménagements paysagers;

CONSIDÉRANT que notre banque de bacs de récupération d'eau de pluie doit être renflouée;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Nova Mobilier, fournisseur de récupérateurs d'eau de pluie au prix unitaire de 65,00 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que les bacs de récupération d'eau de pluie seront mis en vente au prix de 48 \$ l'unité aux résidents du territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'achat de vingt (20) bacs de récupération d'eau de pluie de la firme Nova Mobilier au prix total de 1 300,00 \$, taxes en sus.
3. QUE la présente dépense soit imputée au poste budgétaire n° 2-49000-648.

----- A D O P T É E -----

71-04-2016

Résolution autorisant l'achat de 20 composteurs domestiques

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a déjà mis en place un programme de subvention dans le but d'aider les citoyens à disposer des matières organiques résidentielles végétales et d'en faire du compost;

CONSIDÉRANT que notre banque de composteurs domestiques doit être renflouée;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Nova Mobilier, fournisseur de composteurs domestiques au prix unitaire de 59,50 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que les composteurs domestiques seront mis en vente au prix de 30 \$ l'unité aux résidents du territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'achat de vingt (20) composteurs domestiques de la firme Nova Mobilier au prix total de 1 190,00 \$, taxes en sus.
3. QUE la présente dépense soit imputée au poste budgétaire n° 2-49000-648.

----- A D O P T É E -----

72-04-2016

Résolution approuvant le rapport annuel pour l'année 2015 quant aux ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT que l'article 13 du *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* (ROMAEU), un rapport annuel doit être transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT que le Service des techniques de l'eau de la Ville de L'Épiphanie a déposé le rapport en date du 7 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron

APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie approuve le rapport annuel pour l'année 2015 quant aux ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, et ce, tel que déposé.

----- A D O P T É E -----

73-04-2016

Résolution approuvant la demande d'usage conditionnel afin de permettre l'usage d'un salon de beauté au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 202-208, rue Notre-Dame et dont l'ensemble des opérations s'effectueront à l'intérieur dudit bâtiment

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'usage conditionnel lors de sa séance du 22 février 2016 (résolution n° CCU-2016-02-12) et en recommande l'approbation au conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande d'usage conditionnel a été publié dans le journal « Hebdo Rive Nord », édition du 15 mars 2016;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la modification du projet d'usage conditionnel lors de sa séance du 4 avril 2016 (résolution n° CCU-2016-04-31) à l'effet d'aménager le salon d'esthétique au rez-de-chaussée plutôt qu'à l'étage;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie a tenu une séance de consultation en ce jour;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie approuve la demande d'usage conditionnel permettant l'usage d'un salon de beauté au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 202-208, rue Notre-Dame et dont l'ensemble des opérations s'effectueront à l'intérieur dudit bâtiment selon les conditions énumérées à la résolution du CCU 2016-02-12.

----- A D O P T É E -----

74-04-2016

Résolution approuvant le projet de construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 832 200 (109, place Carignan) et situé dans la zone H-44 selon les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a analysé le projet de construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 832 200 du cadastre du Québec (109, place Carignan) et situé dans la zone H-44 selon les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme en sa résolution n° CCU-2016-02-17 adoptée en leur séance du 29 février 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie accepte la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale dans la zone H-44 sise au 109, place Carignan, suivant les conditions énumérées à la résolution n° CCU-2016-02-17 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de L'Épiphanie.

----- A D O P T É E -----

75-04-2016

Résolution autorisant l'achat de 3 licences JMap 6 Pro de PG Solutions

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'achat de 3 licences JMap 6 Pro;

CONSIDÉRANT que PG Solutions a présenté une offre de service datée du 9 mars 2016 au montant de 8 700 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'achat de 3 licences JMap 6 Pro de PG Solutions, et ce, selon leur soumission citée au deuxième (2^e) considérant.
3. QUE la présente dépense soit financée par le fonds de roulement sur un terme de 7 ans.

----- A D O P T É E -----

76-04-2016

Résolution autorisant l'acquisition d'une banque de services prépayés de PG Solutions

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prémunir d'une banque de services prépayés;

CONSIDÉRANT que PG Solutions a présenté une offre de service daté du 9 mars 2016 au montant de 3 560,00 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'acquisition d'une banque de service prépayés de PG Solutions, et ce, selon leur soumission citée au deuxième (2^e) considérant.
3. QUE la présente dépense soit imputée au poste budgétaire 02-61000-419.

----- A D O P T É E -----

77-04-2016

Résolution autorisant l'achat d'étagères de classement pour le service de l'urbanisme de FD Jul inc.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'achat d'étagères de classement pour le service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que FD Jul inc. a présenté une soumission datée du 28 janvier 2016 au montant total de 4 328,68 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'achat d'étagères de classement pour le service de l'urbanisme de FD Jul inc., et ce, selon leur soumission citée au deuxième (2^e) considérant.
3. QUE la présente dépense soit financée par notre règlement d'emprunt numéro 603.

----- A D O P T É E -----

78-04-2016

Résolution octroyant le mandat à la firme d'ingénieur EFEL Experts-conseils aux fins de préparer les plans et devis du réaménagement géométrique de l'intersection Notre-Dame / Route 339

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réaménager l'intersection de la rue Notre-Dame et de la Route 339;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme d'ingénieur EFFEL Experts-conseils datée du 24 mars 2016 au montant forfaitaire de 19 500 \$, taxes en sus, quant à la préparation du relevé topographique, des plans et devis et des appels d'offres quant aux travaux cités au premier (1^{er}) considérant;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2. QUE le conseil municipal octroi le mandat à la firme d'ingénieur EFEL Experts-conseils les travaux cités au premier (1^{er}) considérant, et ce, selon sa soumission citée au deuxième (2^e) considérant de la présente.

----- A D O P T É E -----

79-04-2016

Résolution demandant l'autorisation du ministère des Transports de réaliser des travaux au carrefour des rues Leblanc et Notre-Dame (Route 339)

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'une rencontre tenue le 17 mars 2016 avec les représentants du ministère des Transports, un projet de réaménagement de l'intersection des rues Leblanc et Notre-Dame a été présenté par nos ingénieurs mandatés au dossier de EFEL, experts-conseils;

CONSIDÉRANT que cette intersection est une route du ministère des Transports, soit la Route 339;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander l'autorisation audit ministère afin de réaliser des travaux de réaménagement;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie demande l'autorisation du ministère des Transports afin de réaliser des travaux au carrefour des rues Leblanc et Notre-Dame (Route 339).

----- A D O P T É E -----

80-04-2016

Résolution autorisant l'installation d'une enseigne au 24, rue du Couvent et assujetti à un PIIA

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a analysé le projet d'installation d'une nouvelle enseigne apposée au mur dans la zone M-40 sise au 24 rue du Couvent selon les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme en sa résolution n° CCU-2016-03-22 adoptée en leur séance du 29 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie accepte la demande de permis d'installation d'une enseigne apposée au mur dans la zone M-40 sise au 24 rue du couvent suivant les conditions énumérées à la résolution n° CCU-2016-03-22 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de L'Épiphanie.

----- A D O P T É E -----

81-04-2016

Résolution approuvant le projet de construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 769 757 (6, rue Payette) et situé dans la zone H-62 selon les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a analysé le projet de construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 769 757 du cadastre du Québec (6, rue Payette) et situé dans la zone H-62 selon les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme en sa résolution n° CCU-2016-03-24 adoptée en leur séance du 29 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie accepte la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale dans la zone H-62 sise au 6 rue Payette, suivant les conditions énumérées à la résolution n° CCU-2016-03-24 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de L'Épiphanie.

----- A D O P T É E -----

82-04-2016

Résolution approuvant le projet de construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 580 543 (192, croissant du Rivage) et situé dans la zone H-93 selon les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a analysé le projet de construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 580 543 du cadastre du Québec (192, croissant du Rivage) et situé dans la zone H-93 selon les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme en sa résolution n° CCU-2016-04-29 adoptée en leur séance du 4 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron

APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie accepte la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale dans la zone H-93 sise au 192, croissant du Rivage, suivant les conditions énumérées à la résolution n° CCU-2016-04-29 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de L'Épiphanie.

----- A D O P T É E -----

83-04-2016

Résolution autorisant l'embauche d'un préventionniste pour l'application de la réglementation municipale pour la saison estivale 2016

CONSIDÉRANT que la mise en opération de certains équipements récréatifs a provoqué certains agissements regrettables en la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années les citoyens et citoyennes demandent une surveillance accrue en la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de voir à l'application de certains règlements municipaux, principalement celui sur l'utilisation de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que le budget d'opération 2016 autorise la mise en place d'une patrouille de surveillance pour l'application de la réglementation municipale sur le territoire durant la période estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'embauche d'un préventionniste comme employé temporaire pour effectuer divers services de surveillance pour la période variant du 15 mai 2016 au 15 septembre 2016, au tarif horaire de 15 \$, couvrant un horaire total/semaine de 36 heures et un maximum de 18 semaines.
3. QUE le surveillant soit mandaté pour faire respecter les règlements numéros 394 (Utilisation d'eau potable), 422 (Stationnement), 423 (Paix et bon ordre), 424 (Nuisances), 429 (Entretien des terrains) et 602 (Animaux) et émettre des constats d'infraction aux personnes dérogeant à ces règlements sur le territoire de la Ville de L'Épiphanie durant le terme du présent mandat.
4. QUE la présente dépense soit imputée aux postes budgétaires n° 02-23000-141 et n° 02-61000-141.

----- A D O P T É E -----

84-04-2016

Résolution adoptant le plan de mise en œuvre de l'année 4 du schéma de couverture de risques de la MRC de L'Assomption

CONSIDÉRANT que l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, L.R.Q., c. S-3.4, exige que chaque municipalité adopte, par résolution, le plan de mise en œuvre accompagnant le schéma de couverture de risques incendie;

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption a déposé le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC L'Assomption en date du 25 mars 2010;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a procédé à l'analyse du plan de mise en œuvre dudit schéma énoncé au deuxième (2^e) considérant;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie est en accord avec son plan de mise en œuvre prévu au schéma et qu'elle s'engageait à respecter et à réaliser ledit plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que le Service de prévention et lutte contre les incendies de la Ville de Repentigny présentait le rapport de l'année 4 du plan de mise en œuvre daté de mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie adopte le rapport de l'année 4 de notre municipalité tel que présenté par le Service de prévention et lutte contre les incendies de la Ville de Repentigny.

----- A D O P T É E -----

85-04-2016

Résolution décrétant la fermeture de la rue Amireault entre la 5^e Avenue et la rue de l'Hôtel-de-Ville en date du 29 mai 2016 pour la tenue du Famili-Tour

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et de la culture de la Ville de L'Épiphanie organise conjointement avec le Club Optimiste et le comité de la famille une journée d'activité cycliste familiale devant être tenue le dimanche 29 mai 2016;

CONSIDÉRANT l'affluence des participants à cette activité sur la rue Amireault en face du centre communautaire Guy-Melançon;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire favoriser une telle activité familiale pour les citoyens de la collectivité;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Pierre Picard, directeur des loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise la fermeture de la rue Amireault entre la 5^e Avenue et la rue de l'Hôtel-de-Ville, et ce, afin de permettre la tenue de la journée cycliste familiale devant être tenue le dimanche 29 mai 2016 entre 8 h et 16 h.

----- A D O P T É E -----

86-04-2016

Résolution autorisant le passage du Tour CIBC Charles-Bruneau dans certaines rues de la Ville de L'Épiphanie le 8 juillet 2016

CONSIDÉRANT que le Tour CIBC Charles-Bruneau est l'une des activités de collecte de fonds les plus importantes au Québec afin de répondre aux priorités toujours croissantes de la recherche et des projets dédiés à l'oncologie pédiatrique;

CONSIDÉRANT que lors de la 21^e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau présentée du 5 au 8 juillet 2016, les participants devront circuler dans les rues de la Ville de L'Épiphanie et plus précisément le vendredi 8 juillet, approximativement entre 10 h 57 et 11 h 22;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) est le partenaire responsable de la gestion des différents parcours et demande à la Ville de L'Épiphanie l'autorisation de traverser la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) à traverser la Ville de L'Épiphanie le vendredi 8 juillet 2016 à l'occasion du Tour CIBC Charles-Bruneau.

----- A D O P T É E -----

87-04-2016

Résolution approuvant la politique de gestion des terrains de tennis

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie dispose de trois courts de tennis dont le revêtement acrylique sera d'ailleurs refait à neuf au printemps 2016;

CONSIDÉRANT que la convention liant la Ville de L'Épiphanie au Club de tennis de L'Épiphanie en regard de la gestion des courts de tennis a pris fin le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse et à la recommandation du comité loisir, le conseil municipal a choisi de ne pas renouveler cette convention et de conserver la gestion de ce plateau sportif en y prônant la gratuité pour la pratique libre;

CONSIDÉRANT que pour favoriser le bon fonctionnement de cette activité un minimum de règles et procédures doivent être appliqués;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte le texte des règles et procédures recommandé par le comité loisir pour application dès l'ouverture de la saison 2016.

----- A D O P T É E -----

88-04-2016

Résolution adoptant le règlement d'emprunt numéro 603 décrétant un emprunt et une dépense de 97 000 \$ pour divers équipements et travaux au centre administratif

CONSIDÉRANT la Ville de L'Épiphanie désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes ou au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2016 par Monsieur le Conseiller Christian Martel;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu copie du présent règlement au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte le règlement d'emprunt numéro 603, intitulé « décrétant un emprunt et une dépense de 97 000 \$ pour divers équipements et travaux au centre administratif, et ce, tel que déposé.

----- A D O P T É E -----

89-04-2016

Résolution adoptant le règlement d'emprunt numéro 604 décrétant un emprunt et une dépense de 212 700 \$ pour divers équipements et travaux au centre communautaire Guy-Melançon

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie doit procéder à des travaux de réparation majeure au centre communautaire Guy-Melançon;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite remplacer plusieurs équipements désuets de ces parcs et terrains de jeux;

CONSIDÉRANT qu'un investissement de l'ordre de 212 750 \$ sera nécessaire pour réaliser l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été conformément à la Loi, le 1^{er} mars 2016, par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu copie du présent règlement au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte le règlement d'emprunt numéro 604, intitulé « décrétant un emprunt et une dépense de 212 700 \$ pour divers équipements et travaux au centre communautaire Guy-Melançon, et ce, tel que déposé.

----- A D O P T É E -----

Avis de motion relatif à l'adoption du règlement numéro 605 concernant la division de la Ville de l'Épiphanie en six (6) districts électoraux

Monsieur le Conseiller Christian Martel donne avis qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure il sera présenté pour adoption le règlement numéro 605.

Les membres du conseil confirment avoir reçu copie du projet de règlement.

Avis de motion relatif à l'adoption du règlement numéro 606 décrétant un emprunt et une dépense de 584 000 \$ pour réaliser les travaux de réaménagement géométrique de l'intersection des rues Leblanc et Notre-Dame

Monsieur le Conseiller Luc-André Biron donne avis qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure il sera présenté pour adoption le règlement numéro 606.

Les membres du conseil confirment avoir reçu copie du projet de règlement.

Examen de la correspondance et communication du conseil

Correspondance du ministère de la Sécurité publique précisant l'offre gouvernementale de services en matière de regroupement de services incendie.

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

90-04-2016

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 20 h 20.

----- A D O P T É E -----

STEVE PLANTE
Maire

GUYLAINE COMTOIS
Directrice générale et greffière